



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-13 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

Avis de motion est donné par le conseiller Léonard Gaudette, qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 2022-13 concernant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2023.

L'objet dudit règlement est de prévoir les règles relatives au paiement des taxes et des compensations pour l'année 2023.

Le projet de règlement a été déposé séance tenante.

Il est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures habituelles d'ouverture. Il sera également disponible sur le site web de la Municipalité (saintbernarddemichaudville.qc.ca) dans la section « projets de règlement ».

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 14^e jour du mois de novembre 2022.

Lorry Herbeuval
Directrice générale et greffière-trésorière



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Objet :

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-13 FIXANT LES
TAUX DE TAXES ET LES TARIFS AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023**

Je soussignée, Lorry Herbeuval, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sorel-Tracy, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité (<http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/>), entre 16 h 30 et 16 h 40, le 14 novembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 14 novembre 2022.

Lorry Herbeuval
Directrice générale et greffière-trésorière